



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MAI 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 22 Mai 2024, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 22 Mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick MIGAYRON.

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Madame Marie PETIT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 Mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

✎ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2024-0057	FINANCES – Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter l'admission en non-valeur proposée pour un montant de 20.00 € ;
- D'imputer cette dépense à l'article 6541 du budget principal 2024 de la Commune.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0058	FINANCES – Reprise de provisions pour créances douteuses
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la reprise de la provision proposée, sur le budget communal, pour un montant de 20.00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0059	FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon)
-------------	---

Rapporteur : Monsieur Lionel POINTARD, Maire

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association UNC (Union Nationale des Combattants de Brinon).
- De préciser que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2024,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2024-0060	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- de créer :
 - ✓ Un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024 pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour nommer cet agent sur cet emploi et signer tout document se rapportant à cette délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2024-0061	INTERCOMMUNALITÉ– Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne permettant le recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de médecins
-------------	---

Rapporteur : Monsieur Lionel POINTARD, Maire

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter le transfert de compétence « Recours à un cabinet de recrutement pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire » à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 10**

⇒ **2 ABSTENSIONS : 2 (Patrick MIGAYRON et Gérard VILLETTE)**

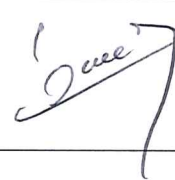
Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Date d'affichage en mairie : 23 Mai 2024.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 23 Mai 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Mme Marie PETIT	